DÉCISIONS

DÉCISION DU CONSEIL

du 31 mars 2014

portant nomination d'un membre luxembourgeois et de deux suppléants luxembourgeois du Comité des régions

(2014/182/UE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement luxembourgeois,

considérant ce qui suit:

- Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE (¹) et 2010/29/UE (2) portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015.
- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat M. Dan KERSCH.
- (3)Un siège de suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M. Yves CRUCHTEN. Un siège de suppléant devient vacant à la suite de la nomination de M. Roby BIWER en tant que membre du Comité des régions,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

- a) en tant que membre:
 - M. Roby BIWER, conseiller communal de la commune de Bettembourg

- b) en tant que suppléants:
 - M. Tom JUNGEN, bourgmestre de la commune de Roeser
 - M^{me} Christine SCHWEICH, bourgmestre de la commune de Mondercange.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 31 mars 2014.

Par le Conseil Le président D. KOURKOULAS

⁽¹) JO L 348 du 29.12.2009, p. 22. (²) JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.